

cautioneō

PROPRIÉTAIRE

Protégez-vous gratuitement contre les impayés !

en choisissant un locataire garanti par Cautioneo

👉 **Avec Cautioneo, plus de stress, soyez sûr d'être remboursé dès le 1er impayé, nous certifions le dossier locataire avant tout contrat !**



Vos avantages cautioneo

Une protection complète

Avec la Garantie Locataire, en tant que propriétaire, **vous êtes protégé GRATUITEMENT contre les impayés et les frais juridiques de A à Z,** sans carence ni franchise.

Une équipe réactive 🇫🇷

Basée entre Paris et Lille, notre équipe met un point d'honneur à mettre son expertise **à votre service pour répondre à chacune de vos questions.**

Le dossier locataire certifié

Nos experts analysent la situation financière de votre locataire et **contrôlent ses justificatifs** en amont et en moins de 24h. Zéro fraude garantie !

Une souscription 100% gratuite et digitale !

Profitez d'une **assurance complètement gratuite.** La Garantie Locataire est **souscrite et payée par le locataire** (à partir de 2,9% du loyer cc).

Vos garanties

Louez en toute sérénité, vous êtes protégé

Plafond de la garantie Impayés couverture pendant toute la durée du bail	**96 000€ de loyers garantis**
Prise en charge de la procédure sans carence, ni franchise	✓
Frais de procédure (avocat, huissier)	**16 000€ TTC**
Remboursement en cas d'impayés	**mensuel**
Prix	**GRATUIT** *Coût pris en charge par le locataire*

Comment inviter votre locataire cautioneo en 4 étapes :

1.

Depuis votre Espace, vous invitez votre locataire

Le locataire reçoit un mail avec un lien de souscription. Il s'inscrit gratuitement en moins de 3 minutes

2.

Le locataire obtient son accord en - de 24h

Le temps à notre équipe d'**analyser sa solvabilité et de certifier ses justificatifs**

3.

Depuis votre Espace, vous validez sa candidature

Vous renseignez les informations de votre location. Le contrat s'édite automatiquement puis il est envoyé à votre locataire pour paiement et signature.

4.

Le locataire signe le contrat

Vous recevez votre Acte de Cautionnement, **la preuve de la mise en place de notre Garantie !**

Vous êtes protégés gratuitement contre les loyers impayés

Le bail conforme peut être signé en toute sérénité 😎

Questions Réponses

En quoi Cautioneo est mieux qu'une caution personnelle ?

Une caution personnelle peut faire défaut, ou engendrer des procédures juridiques longues et coûteuses. Avec l'appui de notre partenaire Sada Assurances, leader des garanties de loyers impayés en France, vous pouvez dormir tranquille.

Comment est certifié le dossier locataire ?

Le dossier transmis lors de son inscription fait l'objet de multiples contrôles à l'aide d'un **logiciel spécialisé en détection de fraudes documentaires**. Ce logiciel est utilisé également par de nombreuses banques françaises. Un outil d'expert au service de votre protection !
De plus avec notre algorithme, nous analysons sa **solvabilité** et **étudions son comportement bancaire.**

Est-il possible de cumuler plusieurs garanties pour protéger ses loyers ?

Un propriétaire, qui loue à un locataire un bien immobilier, ne peut pas cumuler plusieurs garanties pour recouvrir les loyers impayés.
Par exemple, vous ne pouvez pas cumuler garant physique et Garantie Cautioneo ou assurance loyers impayés et Garantie Cautioneo.

Suis-je toujours garanti si le locataire ne paye plus sa cotisation ?

Oui. L'Article 5.1.2 du contrat de garantie stipule que la garantie du bailleur reste acquise en cas de défaut de paiement de la cotisation Cautioneo.

En cas d'impayés, sous quel délai suis-je indemnisé ?

1. Contactez au plus vite notre service sinistre. Nos experts **vous accompagneront dans votre déclaration.**

2. Vous serez indemnisé à J+35 pour un 1er impayé, puis chaque mois pour les suivants, sans carence ni franchise.

3. Nous prenons en charge **la procédure judiciaire,** du commandement de payer par huissier jusqu'à la reprise du logement.

Avec Cautioneo, **vous n'êtes plus seul dans vos démarches.**

UNE QUESTION ? NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS ET LÀ POUR VOUS RÉPONDRE

Contactez nous par e-mail
proprietaires@cautioneo.com

Besoin d'aide ?
Retrouvez notre **FAQ** sur cautioneo.com

09 72 50 40 51
du lundi au vendredi

cautioneo

Cautioneo, société par actions simplifiée au capital de 83 961 €, 870 370 892 RCS Lille. Entreprise régie par le Code des Assurances.
Siège : 165 avenue de Bretagne, 59 000 Lille. Orias Entreprise régie par le Code des Assurances et immatriculée à l'ORIAS N° 18002447.